

## **DU SOUTIEN A LA PISCINE DU LOUET :**

### **La piscine du Louet est un équipement indispensable à l'activité économique de la commune de Rochefort-sur-Loire.**

Elle est également sur ses périodes d'ouverture un lieu de lien social important, où habitants de tous âges, toutes conditions, et vacanciers, se côtoient. Où chacun y apprend à nager ou y pratique la natation sportive, de détente ou de loisir autrement que dans une boîte fermée, normée et hermétique comme cela se fait si souvent de nos jours, dans un équipement à taille humaine, à l'échelle d'une commune.

Les habitants de Rochefort-sur-Loire qui fréquentent la Piscine du Louet de manière importante malgré son ouverture désormais très limitée dans l'année sont dans leur grande majorité favorable au maintien de leur piscine sur leur territoire et ont raison de le faire entendre.

Le Louet se tarit année après année, il faudra prochainement sans doute de nouveau désensabler son lit, ce qui a déjà été fait au siècle dernier et qui s'avère de plus en plus délicat à envisager de nos jours. La baignade y sera quoi qu'il advienne dans les semaines à venir probablement interdite pour le reste de l'été, la sécheresse et les températures toujours plus haute engendrent des phénomènes de prolifération d'algues ne permettant plus la baignade et la pratique d'activités nautiques. Ce phénomène est récurrent dans la région. Sur Angers il a contribué à une baisse importante de l'activité estivale au Lac de Maine ces derniers étés.

### **La perte d'un équipement de service public sur une commune de petite taille engendre des conséquences majeures sur l'économie locale.**

Le dynamisme de Rochefort-sur-Loire sur la période estivale tient en partie à la fréquentation importante de sa piscine, et à la présence de cet équipement qui s'ajoute à l'attrait touristique de son environnement. Le camping municipal sous sa forme actuelle serait menacé en cas de disparition de celle-ci, sa guinguette et les autres commerces de la ville qui en compte encore une petite trentaine, un exploit de nos jours, subiront directement les conséquences d'une éventuelle fermeture. A titre personnel, je constate que la galerie la corbata rosa, profite clairement du tourisme estival, et une partie de celui-ci est lié à l'ouverture et au maintien de cet équipement.

La communauté de commune Loire-Layon-Aubance a décidé de ne pas soutenir un équipement sportif fédérateur, d'une importance stratégique majeure pour l'une des communes de son territoire. Le prétexte avancé est sans appel : La ville ne dispose pas de collège... Elle n'en aura pas, mais possède deux écoles, un accueil de loisirs, un camping fréquenté, de nombreux commerces et l'eau qui parcourt en tout point son territoire.

**Faut-il construire un collège pour pouvoir permettre aux Rochefortais d'avoir des services publics ?**

En décidant cela, cette communauté de communes condamne à moyen terme l'ensemble des équipements sportifs de la ville, qui ne sont pourtant déjà pas nombreux. Si la piscine, qui en est l'équipement phare ne peut être pérennisée, les autres services publics ne pourront l'être d'avantage. Les habitants constatent aujourd'hui que leur commune n'a plus les moyens d'entretenir ses terrains de tennis et que son stade voit son utilisation décroître.

L'état ne laisse plus que des miettes aux petites communes qui ne peuvent souvent que financer à minima et sans investissement leurs charges fixes. L'investissement dans de nouveaux équipements s'avère impossible pour les villes de la taille de la notre. Rochefort-sur-Loire n'a pas de salle de spectacle, la ville n'a pas de lieu culturel majeur, ni de grande médiathèque. Elle a cependant une histoire, un patrimoine dont une église et un hôtel de ville qu'elle ne pourra pas entretenir sans soutien solide. De la même manière ses deux écoles, sa salle de sport municipale et sa bibliothèque municipale, sont des équipements locaux qui ne pourront pas perdurer sans partenaires fiables et de bonne volonté. Elle n'aura prochainement plus de maison de retraite, décision imposée, elle n'a plus de poste, décision imposée, plus de banque, décision subie... Aussi les rochefortais ont raison de s'ériger contre une injustice. La commune cofinance les équipements des communes limitrophes, appartenant à sa communauté de communes dont la taille, elle aussi imposée, paraît démesurée. Cette dernière peut sans doute expliquer le désintérêt de certains de ses représentants pour des communes paraissant éloignées des leurs, où de tailles plus petites.

**Le juste retour serait cependant que le seul équipement majeur à rayonnement intercommunal de Rochefort-sur-Loire puisse être préservé.**

Si cet équipement n'est pas conservé, la question de l'appartenance de Rochefort-sur-Loire à la communauté de communes Loire-Layon-Aubance pourra clairement être posée par ses habitants. Une fin de non recevoir est actuellement donnée à la ville dans sa demande de soutien à sa piscine. Si nos partenaires actuels ne savent pas se rassembler comme ils l'ont fait par le passé autour de leurs équipements locaux, il est évident que Rochefort-sur-Loire aura tout intérêt à se rapprocher d'Angers.

Les tentations sont nombreuses et si c'est une ville résidentielle qui nous est promise alors autant qu'un rapprochement constructif avec d'autres communes permette de construire un avenir plus serein pour notre ville avec peut-être un accès direct au train via Savennières, une traversée de la Loire sécurisée pour les cyclistes et un réseau de bus permettant aux rochefortais de saisir les opportunités professionnelles de l'agglomération angevine...

*François-Victor Brunet, galerie la corbata rosa*